#### DEPRATEMENT DU VAL DE MARNE SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID: 094-259400984-20240402-2024\_DELIB\_\_7C-BF

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICALE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à dix heures, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par sa Présidente le 12 mars 2024, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 12 mars 2024, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Madame Sabine PATOUX, Présidente.

#### En présence des membres suivants :

AGGOUNE Fatah
ASLANGUL Charles (4)
BEDU Vincent (1)
DOUSSET Didier
CAPLAIN Henri
DUBUS Philippe
DUVAUDIER Michel

FAURE Dominique FAURE SOULET Jean-Paul

FEMEL Yvan (3)
FOSSOYEUX Dominique
HANNI Vanessa

HANNI Vanessa LEYDIER Gaëlle LECUYER Marc PATOUX Sabine

RAYMOND Frédéric (2) TAUPIN Laurent

THOREAU Yves TMIMI Hocine

## Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsleur
AUBERT Daniel
ASLANGUL Charles (4)
CHAZOTTES Jean-François
BEGAT Jean-Philippe
FEMEL Yvan (3)

FEMEL Yvan (3) DUCELLIER Nicolas TIMERA Hawa RAYMOND Frédéric (2) Représentés par Madame/Monsieur

DUBUS Philippe PATOUX Sabine TMIMI Hocine

**FAURE SOULET Jean-Paul** 

THOREAU Yves BEDU Vincent HANNI Vanessa LEYDIER Gaelle

- Représente la ville de Santeny et GPSEA
- (2) A quitté la séance à 11h00 et a donné pouvoir à Madame LEYDIER Gaëlle
- (3) A quitté la séance à 11h00 et a donné pouvoir à Monsieur Yves THOREAU
- (4) Arrivé à 10h33

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. La présidente ayant ouvert la séance, Monsieur DUVAUDER Michel été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### Objet: Délibération 2024 - 7 C Compte Administratif 2023

Nombre de conseillers en exercice	: 42
Présents à la séance	: 18
Représentés	:7
Votants	: 25
Blancs et nuls	: 0
Ont voté pour	: 25
Ont voté contre	: 0
Abstention	: 0

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID: 094-259400984-20240402-2024\_DELIB\_\_7C-BF

# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

## SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE (SAF94)

DELIBERATION N° 2024-7 C DU COMITE SYNDICAL

Séance n° 1 de mars 2023

Objet: Approbation du Compte Administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2023,

Vu le compte de gestion 2023 présenté par Monsieur le Payeur Départemental du Syndicat,

Considérant que de l'examen de la comptabilité et de ses pièces justificatives il résulte que :

• Les recettes de l'exercice s'élèvent à :

27 197 174,30 € à la section d'investissement

25 020 844,06 € à la section de fonctionnement

Soit au total: 52 218 018,36€.

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à :

29 498 027,31 € à la section d'investissement

25 915 783,64 € à la section de fonctionnement

Soit au total: 55 413 810,95 €,

Et que le résultat à la clôture de l'exercice est un déficit de 3 195 792,59€,

Considérant que le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022 est en excédent de 23 240 946,05 €,

Considérant le rapport n° 2024-6 C et 2024-7 C,

Le Comité Syndical après en avoir débattu,

#### DECIDE

Article unique: D'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 tel qu'il est présenté dans les états annexés à la présente séance.

Le Président du SAF94 Charles ASLANGUL

SAF'94

Pent du Val-d